

L'ÉCHO DES ÉCOLES



9 MARS 2022

ville-pontoise.fr



Les ateliers découverte du patrimoine



A chaque période de vacances scolaires, le Service Patrimoine de La Ville propose aux enfants âgés de 8 à 12 ans des ateliers pour découvrir le patrimoine de Pontoise. Pour les vacances de Printemps, héraldique et géologie sont au programme. Alors n'hésitez pas à réserver !

Mardi 26 avril de 10h à 12h puis de 14h à 16h

Atelier "Dessine-moi un blason"

Les enfants seront amenés à se familiariser avec l'héraldique (l'art des blasons). Le matin, une chasse aux blasons sera ouverte à travers Pontoise. Ensuite, ils réaliseront leur propre blason.

Vendredi 29 avril de 10h à 12h puis de 14h à 16h

Atelier "Mystérieux Auburtin..."

A l'occasion de l'exposition Jean Francis Auburtin, un âge d'or, les enfants découvriront les tableaux de ce peintre symboliste qui, au tournant du XX^e siècle, construit son art au fil de ses voyages. Les enfants pourront ensuite se glisser à leur tour dans la peau d'Auburtin, et apprendre à jouer avec les formes et les couleurs.

Mercredi 4 mai de 15h à 17h

Atelier "Grimoire fantastique"

Les enfants réaliseront un livre avec des empreintes de végétaux qu'ils vont ensuite mettre en couleurs, et auxquelles ils vont donner des noms imaginaires selon les vertus de leurs plantes. A eux de manier les crayons aquarellables, les encres, l'écriture à la plume ou les pochoirs pour donner libre cours à leur créativité !

Vendredi 6 mai de 10h à 12h puis de 14h à 16h

Atelier "Les apprentis géologues"

Cet atelier permettra aux enfants de visiter et de comprendre les anciennes carrières souterraines de Pontoise. L'après-midi sera consacré à la réalisation de moulages de fossiles.

**Rens. et réservations auprès du Service Patrimoine
au 01 34 43 35 89 ou sur www.ville-pontoise.fr**

INFOS PRATIQUES

Pour le 4 mai : rendez-vous au Carré Patrimoine (impasse Tavet).

Pour les autres dates : rendez-vous en salle des ateliers, place de l'Hôtel-de-Ville (devant le Dôme).

Tarif de 4€ à 8€ par enfant, selon la durée de l'activité.



Une semaine olympique et paralympique dans les écoles

Toutes les images sur la page
Facebook Ville-Pontoise

Du 24 au 27 janvier, la Ville de Pontoise, qui fait partie des 2 319 communes labellisées "Terre de Jeux 2024", a participé à la Semaine Olympique et Paralympique. Cet événement d'envergure nationale, initié par le comité d'organisation des JO de Paris, a rassemblé 275 élèves de 12 classes de CE2 pontoisiennes.

Grâce au Service des Sports de la Ville et aux clubs locaux, les enfants ont pu s'initier à plusieurs disciplines sportives (tennis de table, le rugby, le handi-basket, le basket et l'athlétisme).

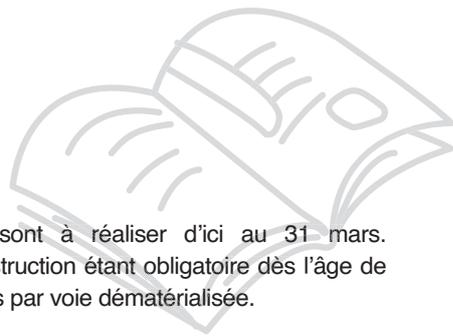
Présents pour l'occasion, le pongiste Emmanuel Lebesson, l'athlète Baptiste Cartieux et les basketteuses handisport Blandine Belz et Marie Carliez ont ainsi conté aux enfants le quotidien des sportifs de haut niveau.

Enfin, les élèves se sont surpassés en participant à un "défi marathon". Au terme de 4 séances de sport, chaque classe devait avoir parcouru la distance totale de 42,195 kms, soit 2 kms par enfant. Challenge relevé haut la main par nos sportifs en herbe !



SPORT

Année 2022-2023 : pensez aux inscriptions



Une nouvelle année scolaire se dessine déjà. Les inscriptions sont à réaliser d'ici au 31 mars. Pour rappel les enfants nés en 2019 doivent être inscrits à l'école, l'instruction étant obligatoire dès l'âge de 3 ans. Les dossiers complets doivent être déposés en mairie ou envoyés par voie dématérialisée.

Merci de vous munir des originaux et des photocopies des documents suivants :

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture eau, électricité ou gaz). Les attestations d'assurance et les avis d'imposition ne seront pas pris en compte ;
- Pièce d'identité du parent inscrivant l'enfant ;
- Copie du carnet de santé (pages de vaccination) ;
- Pour les parents divorcés ou séparés : jugement de divorce ou de séparation stipulant l'exercice de l'autorité parentale et précisant les modalités de garde de l'enfant ;
- Pour les personnes hébergées : l'hébergeant devra fournir une copie de sa pièce d'identité, une attestation sur l'honneur et un justificatif de domicile. Néanmoins, le parent devra justifier de sa domiciliation (attestation CAF ou CPAM).

>>Uniquement pour les enfants du secteur de l'école Ludovic-Piette
L'inscription sur liste d'attente, pour une scolarisation en toute petite section, est possible pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2020.

Pensez à la voie dématérialisée !

Constituez votre dossier d'inscription ou votre demande de dérogation et envoyez l'ensemble de votre dossier par courriel à saccueil@ville-pontoise.fr

Renseignements auprès du Pôle administratif. Tél. : 01 34 43 34 85

